



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 AOUT 2020

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 13 août 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 7 août 2020, s'est réuni à l'Espace Grand-Bo, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Martial MISSILLIER, Marie-Pierre VULLIET-ROBERT, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Safietou TARDY, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Nicolas AVRILLON.

Absents avant donné procuration : MME Hélène FAVRE BONVIN à M. Jean-Michel DELOCHE, MME Anne FOURNIER-BIDOZ à MME Christiane PERRIER, MME Christelle LE BIAVANT à M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Henri POCHAT-BARON, MME Mélanie JOSSERAND à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Nicolas AVRILLON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 18 JUIIN 2020 ET 9 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 18 juin 2020 et 9 juillet 2020.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAEM DES REMONTEES MECANIQUES : DOMAINE SKIABLE ALPIN

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport annuel sur la gestion du service public des remontées mécaniques transmis par la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand », au titre de la saison d'hiver 2020/2021.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAEM DES REMONTEES MECANIQUES : DOMAINE SKIABLE NORDIQUE

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport annuel sur la gestion du service public du domaine skiable nordique transmis par la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand », au titre de la saison d'hiver 2019/2020.

VALIDATION DES TARIFS D'ACCES AUX REMONTEES MECANIQUES 2020/2021

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les tarifs d'accès aux remontées mécaniques proposés par le Conseil d'Administration de la SAEM « Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand » pour la saison d'hiver 2020/2021. Ci-dessous un extrait des principaux tarifs :

FORFAIT LE GRAND-BORNAND

JOURNEE	Hte Saison (1)	Saison	Avril (2)
▪ 1 jour	39,30 €	36,80 €	30,50 €
▪ 6 jours	196,50 €	184,00 €	152,50 €

SAISON	Plein tarif	Promo	Premium
	626,00 €	469,00 €	418,00 €

SCOLAIRES EN GROUPE	Primaire	Collèges	Lycées
▪ ½ journée (hors we)	9,30 €	9,30 €	9,30 €
▪ Journée	9,30 €	13,90 €	14,50 €

AUTRES TARIFS	Aller/retour télécabine	Jour piéton	Jour parapente
	6,20 €	9,30 €	13,50 €

(1) Du 19/12/20 au 03/01/21 et du 06/02/21 au 07/03/21

(2) A partir du 29/03/21

FORFAIT ARAVIS

6 jours	Saison	Saison Promo
626,00 €	890,00 €	695,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « AU BONHEUR DES MOMES » - EDITION 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'aide à l'organisation de la 29^{ème} édition du festival « Au Bonheur des Mômes » qui aura lieu du 22 au 27 août 2021, ainsi que pour la mise en place de l'opération Coup de pouce aux jeunes compagnies organisée au sein du festival.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SAVOIE MONT BLANC – SAVOIE BIBLIO POUR L'ORGANISATION DE LA TENTE A LIRE ET DES ACTIONS AUTOUR DE LA LECTURE JEUNESSE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « AU BONHEUR DES MOMES » - EDITION 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc par le biais de Savoie-biblio pour l'aide à l'organisation de la Tente à lire et de la Vache qui lit mises en place à l'occasion de la 29^{ème} édition du festival « Au Bonheur des Mômes » qui aura lieu du 22 au 27 août 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA CRECHE DU CHARMIEUX

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux d'aménagement des locaux de la crèche dans le bâtiment du Charmieux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE PIETONNE AU LIEUDIT « LE TERRET »

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de relance économique, pour les travaux d'aménagement le long du Borne permettant d'assurer la continuité du cheminement et de favoriser ainsi les déplacements doux sécurisés. Ces travaux impliquant la réalisation d'une passerelle en encorbellement sont estimés à 300 000 €.

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

A la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Mme Christelle LE BIAVANT comme élue référente en matière de sécurité routière de la Commune.

BAIL A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE « ORANGE » POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS AU LIEUDIT « LA COMMUNAILLE » - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL099/2020 DU 9 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modifications au bail à intervenir avec la Société « Orange » pour l'installation d'une antenne-relais sur la route du Chinailon au niveau du secteur de la « Communaille ». L'assiette du bail passera ainsi de 46 m² (état précédent) à 63 m² (état futur).

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES AU BUGDGET ANNEXE TOURISME

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des créances communales relatives aux frais de secours sur les pistes de ski restées impayées pour les exercices 2018 et 2019 pour un montant de 3 883 €.

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE SUITE A LA COVID 19

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de réduire, comme suit, les tarifs de la garderie périscolaire à l'Ecole publique du Chinaillon pour la période du 16 mars au 3 juillet 2020 afin de tenir compte de la réduction des horaires consécutive à la mise en œuvre du protocole sanitaire :

	Par enfant		
	Matin	Soir	Matin et Soir
Trimestriel	42,00 €	60,00 €	100,00 €
Mensuel	17,50 €	25,00 €	40,00 €
Semaine	7,00 €	9,00 €	15,00 €
Séance	2,70 €	4,00 €	-

TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs de la garderie périscolaire à l'Ecole publique du Chinaillon, pour l'année scolaire 2020/2021 :

	1 ^{er} enfant			2 ^{ème} enfant et plus		
	Matin	Soir	Matin et Soir	Matin	Soir	Matin et Soir
Trimestriel	43,00 €	97,00 €	133,00 €	38,00 €	87,00 €	123,00 €
Mensuel	18,00 €	35,00 €	48,50 €	15,50 €	31,00 €	44,00 €
Semaine	7,20€	14,00 €	19,00 €	6,50 €	13,00 €	17,00 €
Séance	2,70 €	7,00 €	-	2,70 €	7,00€	-

AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DU CHARMIEUX – ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX DU BATIMENT DU CHARMIEUX

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission d'appel d'offres, a décidé, à l'unanimité, de retenir, les entreprises suivantes pour les travaux du bâtiment du Charmieux et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes aux marchés :

Lot	Libellé	Nom de l'attributaire proposé	Montant de l'offre retenue HT	Motif du choix de l'offre retenue
19a	Chapes	SOGRECA	42 068,25 €	Mieux disante
19b	Sols durs	SOGRECA	62 907,40 €	Mieux disante
19c	Sols souples	CONTIN	68 296,50 €	Mieux disante

AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DU CHARMIEUX – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT RELATIF AU TERRASSEMENT DU HAMEAU DES GETTIERS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de terrassement réalisés pour l'aménagement du front de neige du Charmieux ont été confiés au groupement PERILLAT TP – FAMY – LATHUILLE - MITHIEUX pour un montant de 2 996 083.20 € HT.

Il précise que des travaux de terrassement à la sortie du hameau des Gettiers doivent être entrepris afin de faciliter la circulation des skieurs sur la piste dénommée « La Serpentine ».

Monsieur le Maire informe qu'en application des dispositions de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique, des travaux similaires peuvent être confiés sans publicité, ni mise en concurrence, au titulaire d'un marché précédemment passé après mise en concurrence.

Les travaux de terrassement à la sortie du hameau des Gettiers (piste Serpentine) sont considérés comme des travaux similaires.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier au Groupement PERILLAT TP – FAMY – LATHUILLE - MITHIEUX les travaux de terrassement du hameau des Gettiers (piste Serpentine) pour un montant de 174 244 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DU CHARMIEUX – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT RELATIF A LA GALERIE TAPIS SKIEURS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du front de neige du Charmieux, une galerie enterrée garantissant une intégration paysage et une exploitation fiable du tapis skieurs des Outalays doit être réalisée.

Il précise qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la construction de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres, l'entreprise suivante pour les travaux de la galerie du tapis skieurs des Outalays et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché :

Lot	Libellé	Nom de l'attributaire proposé	Montant de l'offre retenue HT	Motif du choix de l'offre retenue
30b	Galerie tapis skieurs	RAYMOND TRAVAUX PUBLICS	613 500 €	Mieux disante

ATTRIBUTION DES LOTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir, conformément à la proposition de la Commission d'appel d'offres, les entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation des locaux situés au rez-de-chaussée de la Mairie et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché :

Lot	Libellé	Nom de l'attributaire proposé	Montant de l'offre retenue HT	Motif du choix de l'offre retenue
1	Démolition Gros œuvre	André DELOCHE	126 123.00 €	Mieux-disante
2	Couverture Zinguerie	Absence d'offre Nouvelle consultation en cours		
3	Etanchéité	AMP ETANCHEITE	6 634.23 €	Mieux-disante
4	Menuiseries extérieures aluminium	Absence d'offre Nouvelle consultation en cours		
5	Menuiseries bois	MEUBLES VULLIET	104 479.15 €	Mieux-disante
6	Serrurerie	BBN	1 892.00 €	Mieux-disante
7	Cloisons – doublages – plafonds	SOLA	61 410.30 €	Mieux-disante
8	Chape – Carrelage - Faïence	Absence d'offre Nouvelle consultation en cours		
9	Peintures	COULEUR DES CIMES	31 973.00 €	Mieux-disante
10	Chauffage Sanitaire	POISSON	88 372.73 €	Mieux-disante
11	Electricité	MERMILLOD ELECTRICITE	72 953.74 €	Mieux-disante

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION INCENDIE DU HAMEAU DES BOUTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de sécurisation incendie du hameau des Bouts nécessite la création d'un réseau d'alimentation depuis l'usine de production de neige de la Nouvelle et l'implantation de quatre poteaux incendie.

Il expose que la Régie d'Electricité de Thônes (RET) va engager en parallèle des travaux d'enfouissement de réseaux basse tension, haute tension et télécommunication.

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un groupement de commandes avec la Régie d'Electricité de Thônes pour la réalisation de ces travaux. En accord avec la RET, la Commune peut être désignée coordinateur du groupement.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le recours à un groupement de commande pour la réalisation desdits travaux dans les conditions susvisées et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet et tous les actes nécessaires à son exécution.

AMENAGEMENT DU SECTEUR « CENTRE CHINAILLON »

Monsieur le Maire expose que les parcelles cadastrées section A 2425 et 2426 (d'une superficie cadastrale totale de 3 534 m²) sont actuellement en vente.

Il rappelle qu'elles sont situées en zone UT du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sont concernées par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur « Centre Chinaillon ».

Les enjeux d'aménagements de ce secteur sont les suivants :

- Valoriser le développement touristique en associant continuité urbaine, intégration paysagère et espaces publics qualitatifs,
- Développer une offre d'hébergement touristique à proximité immédiate des fronts de neige,
- Pérenniser le dynamisme du Chinaillon par des opérations touristiques,
- Organiser un aménagement avec une densification raisonnée, en comblant un espace interstitiel.

Ces parcelles sont également concernées par l'emprise de l'Emplacement Réservé n° 60 relatif à la création de cheminements piétons entre la RD4 et la route de l'Envers du Chinaillon ainsi que le long du torrent du Chinaillon.

En raison des objectifs publics présentés ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'intérêt majeur de ce tènement foncier pour mener à bien le projet d'aménagement du secteur du secteur « Centre Chinaillon ».

En conséquence, le Conseil Municipal a confirmé, à l'unanimité, l'intérêt du projet d'aménagement du secteur « Centre Chinaillon » selon l'OAP du PLU et a déclaré les parcelles cadastrées A 2425 et 2426 comme étant, pour l'avenir, le site stratégique à retenir pour la réalisation du projet.

DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION A L'EPF 74 EN VUE D'ACQUERIR LA PARCELLE A2425 AU CENTRE DU CHINAILLON

Monsieur le Maire expose que la Commune a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour la propriété bâtie cadastrée section A parcelle 2425 d'une surface cadastrale de 1 591 m² et située au 7072 route du Chinaillon.

Cette propriété bâtie est concernée par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur « Centre Chinaillon ».

Il rappelle tout l'intérêt de faire l'acquisition de ce bien nécessaire à la mise en œuvre de ce projet structurant et propose que le portage foncier soit assuré par l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de déléguer son droit de préemption urbain sur la vente du terrain cadastré section A n° 2425, d'une contenance de 1591 m² à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

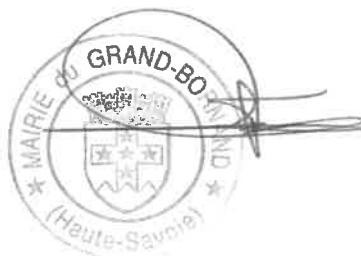
DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision	Objet
DEC2020/030	Avis favorable pour le remboursement de la location de 2 bungalows sanitaires par le Syndicat des moniteurs de ski – Saison d'hiver 2019/2020 – pour un montant de 2 063,23 € TTC
DEC2020/032	Avis favorable pour la vente de bois de chauffage à M. Henri PERRISSIN-FABERT au prix de 56 €
DEC2020/033	Avis favorable pour l'avenant n° 1 à la convention intervenue le 7 juin 2016 avec M. NOGUES pour l'occupation du logement de l'école publique du Chinailon – Prolongation jusqu'au 7 juillet 2020
DEC2020/034	Avis favorable pour l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des locaux de la mairie intervenue avec M. MAISONNET pour un montant de 40 060 € HT
DEC2020/035	Avis favorable pour la convention intervenue avec Mme Catherine ROMIER-MEYER pour l'utilisation des pelouses de la piscine pour des cours de yoga
DEC2020/036	Avis favorable pour la convention intervenue avec le GAEC Les Poches pour le prêt à usage de l'unité pastorale de la Bombardellaz
DEC2020/037	Avis favorable pour la convention intervenue avec Mme Yvette NEVEU pour le prêt à usage de l'unité pastorale du Vacheret
DEC2020/038	Avis favorable pour le marché de travaux d'aménagement de la Maison de la Vie à la Montagne – lot 15 (mobilier) - attribué à MADE IN DESIGN pour un montant de 24 415,12 € HT
DEC2020/039	Avis favorable pour l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la Maison de la Vie à la Montagne - lot 2 (modifications et reprise d'ouvrages) – attribué à la Menuiserie Les Grangettes pour un montant de 19 839 € HT.

Au Grand-Bornand, le 21 août 2020

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 21 AOUT 2020.